



PRESTATIONS DES BUREAUX DE CONTRÔLE (VERIFICATIONS PERIODIQUES)
REUNION

	Réglementation	APAVE	BUREAU VERITAS	DEKRA INDUSTRIAL	QUALI CONSULT	SOCOTEC	PREVELIT
VENTILATION							
Vérification aéraulique des installations d'aspiration (poussières de bois, soudage, Emissions de moteur diesel...)	Arrêté du 08.10.1987, art. 4	OUI	OUI	NON*	OUI	OUI	OUI
Vérification aéraulique des cabines peinture	Arrêté du 08.10.1987, art. 4	OUI	OUI	NON*	OUI	OUI	OUI
Vérification des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail à pollution non spécifique	Arrêté du 08.10.1987, art. 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail à pollution spécifique sans recyclage	Arrêté du 08.10.1987, art. 4	OUI	OUI	NON*	OUI	OUI	OUI
Vérification des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail à pollution spécifique avec recyclage	Arrêté du 08.10.1987, art. 4	OUI	OUI	NON*	OUI	OUI	OUI
EXPOSITION AUX POLLUANTS							
Mesures d'exposition aux polluants (se rapprocher au préalable du bureau de contrôle pour déterminer le type de polluant mesurables par leur service)	Vérification des polluants avec VLEP contraignantes : Arrêté du 15.12.2009 Vérification de l'exposition aux poussières totales et alvéolaires : Arrêté du 20.12.21	OUI	OUI	NON*	NON	OUI	NON

*Possibilité de faire venir un technicien de Métropole

** Il existe d'autres prestataires compétents sur l'Ile

	Réglementation	APAVE	BUREAU VERITAS	DEKRA INDUSTRIAL	QUALI CONSULT	SOCOTEC	PREVELIT
Mesures de concentration ambiante en poussières et/ou polluants (se rapprocher au préalable du bureau de contrôle pour déterminer le type de polluant mesurables par leur service)		OUI	OUI	NON*	NON	OUI	NON
Mesure d'empoussièrément amiante	Arrêté du 30.05.2018	OUI	OUI	NON*	NON	NON	NON
AMBIANCE							
Qualité de l'air		OUI	OUI	NON*	OUI	OUI	OUI
Mesures de bruit	Art. R4433-1 et R.4433-2 (Code du Travail)	OUI	OUI	NON*	NON*	OUI	NON
Mesure d'ambiance thermique		OUI	OUI	NON*	NON*	OUI	NON
Mesure d'ambiance lumineuses	Arrêté du 23.11.2021	OUI	OUI	NON*	OUI (en cours)	OUI	OUI
Mesure de vibrations		NON	OUI	NON*	NON*	OUI	NON
Radioprotection et rayonnements ionisants (OCR)	Arrêté du 23.10.2020	NON	NON*	NON*	NON	OUI	NON
Champ électromagnétique		NON	OUI	NON*	NON*	OUI	NON
SECURITE MACHINE							
Vérification périodique des presses, massicots, compacteurs, bennes à ordures ménagères...	Arrêté du 05.03.1993	NON*	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des centrifugeuses	Arrêté du 05.03.1993	NON*	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des engins de chantier non utilisés en levage (machines d'extraction, de terrassement...)	Arrêté du 05.03.1993	NON*	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des arbres à cardan, motoculteurs...	Arrêté du 05.03.1993	NON*	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Contrôle de conformité machine sans accréditation (mise en service ou maintien en conformité)		NON*	OUI	OUI	NON*	NON*	OUI
Contrôle conformité machine avec accréditation (mise en service ou maintien en conformité)	Arrêté du 09.10.2009	NON*	OUI	OUI	NON*	NON*	OUI
Vérification de la conformité des machines pour apposition du marquage CE		NON*	NON*	NON*	NON	NON*	NON

*Possibilité de faire venir un technicien de Métropole

** Il existe d'autres prestataires compétents sur l'Ile

	Réglementation	APAVE	BUREAU VERITAS	DEKRA INDUSTRIAL	QUALI CONSULT	SOCOTEC	PREVELIT
EQUIPEMENTS SOUS PRESSION							
Contrôle de mise en service des équipements sous pression	Arrêté du 20.11.2017	OUI	OUI	OUI	OUI	NON*	NON
Vérification périodique des équipements sous pression	Arrêté du 20.11.2017	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
INSTALLATIONS ELECTRIQUES							
Vérification périodique des installations électriques	Arrêté du 26.12.2011	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Thermographie		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification des protections foudre		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GAZ							
Vérification périodique des appareils et installations fixes de gaz combustibles	Arrêté du 25.06.1980	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification des appareils de cuisson et de remise en température	Arrêté du 10.10.2005	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SECURITE INCENDIE							
Vérification périodique des installations et/ou équipements de sécurité incendie**	R4 de l'APSAD, 4-2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des systèmes d'extinction automatique à eau	R1 de l'APSAD, 3.5, 18.5	NON	OUI	NON*	NON*	OUI	OUI
Vérification des bouches à incendie	Décret n° 2015-235 du 27.02.2015	OUI	OUI	NON*	NON*	OUI	OUI
ATEX							
ATEX Zonage		OUI	OUI	NON*	NON*	OUI	NON
ATEX Adéquation du matériel		OUI	OUI	NON*	OUI	OUI	OUI
ATEX Mesure des concentrations des substances susceptibles de créer une atmosphère explosive		OUI	OUI	NON*	NON*	OUI	NON

*Possibilité de faire venir un technicien de Métropole

** Il existe d'autres prestataires compétents sur l'Ile

	Réglementation	APAVE	BUREAU VERITAS	DEKRA INDUSTRIAL	QUALI CONSULT	SOCOTEC	PREVELIT
APPAREILS DE LEVAGE (accréditation)							
Vérification périodique des appareils de levage et accessoires de levage (chariots élévateurs, gerbeurs, hayons, grues auxiliaires...)**	Arrêté du 01.03.2004	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des palans à bras**	Arrêté du 01.03.2004	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des élévateurs de personnes mus mécaniquement (nacelle...)**	Arrêté du 01.03.2004	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des ascenseurs et monte-charges	Arrêté du 29.12.2010	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Marquage CE des ascenseurs		OUI	OUI	NON*	NON*	OUI	NON
PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR							
Vérification initiale (mise en service) des échafaudages	Arrêté du 21.12.2004	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON
Vérification périodique des échafaudages	Arrêté du 21.12.2004	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON
Vérification des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur	Arrêté du 19.03.1993	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification à la mise en service des lignes de vie et points d'ancrage	Reco CNAM R430	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PORTE ET PORTAILS							
Vérification périodique des portes et portails automatiques et semi-automatiques	Arrêté du 21.12.1993 art. 9	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RACKS DE STOCKAGE							
Vérification à la mise en service des racks de stockage	Norme AFNOR EN 15635	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vérification périodique des racks de stockage	Norme AFNOR EN 15635	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

*Possibilité de faire venir un technicien de Métropole

** Il existe d'autres prestataires compétents sur l'Ile



PRESTATIONS DES BUREAUX DE CONTRÔLE
(VERIFICATIONS PERIODIQUES)
REUNION

CONTACTS

APAVE

NOM : COSTA Michel
Adresse : 10 rue Adolphe Ramassamy. 97490 SAINTE CLOTILDE
Téléphone : 02 62 29 28 81
Portable : 06 92 48 63 26
Mail : michel.costa@apave.com

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

NOM : VINCINI Joël
Parc 2000 - BP366 - Bât 3
Adresse : Avenue Théodore Drouhet. 97820 LEPORT
Téléphone : 02 62 43 15 75
Portable : 06 92 04 72 56
Mail : joel.vincini@bureauveritas.com

DEKRA INDUSTRIAL

Chef d'agence : FONTAINE Georges
Adresse : Centre d'affaire de Savanna. 12 rue Jean Thirel. Bâtiment C. 97460 SAINT PAUL
Téléphone : 02 62 31 78 25
Portable : 06 93 10 75 36
Mail : georges.fontaine@dekra.com

QUALICONSLT EXPLOITATION

Directeur d'agence : CASSANTE Nicolas
Adresse : 85 rue Jules Verne. 97420 LE PORT
Téléphone : 02 62 49 00 20
Portable : 06 93 46 50 90
Mail : nicolas.cassante@qualiconsult.fr

PREVELIT

NOM : MARCHAND Dimitri
Adresse : 48 Chaussée Royale chez ACOI. 97460 SAINT PAUL
Téléphone :
Portable : 06 93 46 50 90
Mail : contact.reunion@prevelit.fr
dimitri.marchand@prevelit.fr

SOCOTEC Exploitation et installations techniques

NOM : EYDIEUX Alexandre
Adresse : 33 rue André Lardy. La Mare. 97438 SAINT EMARIE
Téléphone : 02 62 94 48 48
Portable : 06 92 85 85 61
Mail : alexandre.eydieux@socotec.com

SOCOTEC Environnement

NOM : HIPPIAS Christophe
Adresse : 33 rue André Lardy. La Mare. 97438 SAINT EMARIE
Téléphone : 02 62 94 48 48
Portable : 06 92 68 50 83
Mail : christophe.hippias@socotec.com